

SOLENNES qui auront lieu le vendredi 12 courant, à 8 heures, en l'église Notre-Dame de Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fondeurs, cour Houette.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 15 mars 1880, à 8 heures, pour le repos de l'âme de M. LOUIS ANDAMME, époux de Dame ANNA VILLAYS, décédé à Roubaix le 15 février 1880, à l'âge de 25 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 20961

Belgique

BRUXELLES. — On annonce la mort de M. le baron de Tormaco, président du Sénat, et qui représentait l'arrondissement de Huy. M. de Tormaco est décédé presque subitement lundi à une heure, en son hôtel de la place de la Chancellerie.

CHIMAY. — On annonce l'arrestation, à Chimay, du baron de Minckwitz, l'auteur présumé du meurtre commis sur un des gardes-chasse du Roi, à Villers-sur-Lesse. Le baron de Minckwitz, qui avait pris la fuite après ce crime, est un vrai baron, d'origine hongroise; il habite depuis longtemps notre pays où remplit les fonctions de chef garde ou d'intendant chez M. le comte de Chinchy.

L'année dernière, Minckwitz fut condamné pour délit de chasse par la première chambre de notre cour d'appel; il avait pris un chevreuil au moyen de broches. C'est le garde qui vient d'être tué qui avait constaté le délit et dressé procès-verbal contre lui.

La qualité de garde du baron de Minckwitz le rendant justiciable de la Cour d'appel, M. le conseiller Sillve vient d'être chargé de l'instruction de cette grave affaire.

FAITS DIVERS

L'INCENDIE DE TOKIO. — Neuf mille maisons détruites. — Voici les nouveaux détails que nous apporte l'Echo du Japon sur le mémorable incendie de la ville de Tokio, dont nous avions rendu compte sommairement.

« Le feu a pris naissance chez le nommé Foukouchi Iwadjiro, demeurant à Hakouyama, n° 16, près de Nihonbashi. Les flammes, activées par un vent terrible, ont atteint en un clin d'œil une extension qui faisait prévoir une de ces calamités contre lesquelles tout secours humain est impuissant.

En moins d'une demi-heure, le quartier de Hakouyama brûlait en sept directions. Sous l'influence du vent, les flammes mirent le feu à des maisons situées à plus de cinquante mètres du foyer de l'incendie, de sorte que les constructions intermédiaires se trouvaient détruites de tous côtés par l'élément destructeur, ce qui explique du reste le grand nombre d'accidents.

La chaleur dégagée par cette mer de feu était si intense qu'elle a été sensiblement sensible à la station de Shimbashi, distante de plus d'un mille. Rien ne résistait à cette pluie de feu qui n'a été arrêtée que par la mer; et comme si elle eût voulu lutter contre cet élément, elle s'est éteinte à plusieurs endroits placés dans la rivière Sumida; une partie de l'île Tsoukoudashima, située à plus d'un mille de là, a été également détruite. On n'a pu se rendre maître du feu que vers huit heures du soir.

Voici la statistique du sinistre :

Nombre de ruines détruites	35
des maisons détruites	9,316
Temples	2
Godowns	59
Ponts	36
Jonques	36
Stations de police	2
Nombre de personnes sans abri	45,000
Personnes périées dans les flammes	100
Personnes blessées	100

Bien que l'incendie ait eu lieu en plein jour, sa violence était telle que le nombre de personnes qui ont péri dans les flammes s'élève à 120; tout sauvetage devenant impossible, car sur plusieurs points, des ruelles de maisons étaient entourées de flammes.

On a découvert jusqu'à présent vingt-cinq cadavres méconnaissables, quinze d'entre eux ont été tellement calcinés que l'on n'en a pu distinguer les os.

Plusieurs témoins oculaires racontent qu'il est rarement donné à l'homme d'assister à un spectacle aussi horrible que celui qui s'est présenté dans cette fatale journée. La plume est impuissante à décrire les scènes navrantes qu'on avait sous les yeux; des femmes, enfants, vieillards, des personnes malades, courant d'un air affolé dans toutes les directions, au milieu d'une foule immense qui poussait des cris sauvages, essayant de sauver leurs objets précieux, donnaient à ce lugubre tableau quelque ressemblance à ces scènes de l'enfer peintes sur des kakémono-japonais.

UN SINGULIER VOL. — Un vol aussi singulier qu'audacieux a été commis lundi à la prison de Mazas. Tous les détenus, de la préfecture de police délivrés aux personnes qui en font la demande des permissions pour aller visiter les individus détenus dans les prisons. Hier vers une heure, un homme se présentait au bureau de la prison, et, pour chercher la permission qui lui avait été délivrée, tira de sa poche un portefeuille qui déposait sur la table. Ce visiteur était en règle; on le laissa passer. Derrière lui se trouvaient deux hommes, et elles remplirent les mêmes formalités et entrèrent à leur tour. Quelques minutes après, le premier visiteur est revenu en courant pour réclamer le portefeuille qui était resté sur la table. On se mit à chercher, mais on ne le trouva pas. On s'est empressé de le chercher, mais il a été impossible de le retrouver. Ce portefeuille contenait 600 francs en billets de banque, a ajouté le visiteur, et puisqu'il n'est plus sur la table, on me l'a volé. On a été donné aussitôt de fermer la porte de sortie et de rechercher les deux femmes entrées les dernières. Aménées au bureau du greffier, elles ont été fouillées en présence du commissaire de police qui n'est allé chercher, et dans les vêtements de l'une d'elles, on a retrouvé le portefeuille et les 600 francs. Cette femme a été emmenée et maintenue en état d'arrestation à la disposition de la justice.

Un déplorables accident est arrivé hier sur la ligne de l'Ouest à l'endroit même où il y a quelques mois, mourait le peintre Jules Héreau, et presque dans les mêmes circonstances.

Un jeune homme d'une vingtaine d'années, nommé Broech, se trouvant sur l'imprévu d'un train allant de Paris à Auteuil, incommode par la fumée d'une locomotive, voulut changer de place. Il se mit debout sur la plateforme. Au même moment le train arriva au pont de la rue de Saussure. Le malheureux n'eut pas le temps de se baisser et tomba à terre, la tête fracassée par une des piles.

Le sieur Ollivant, âgé de vingt-neuf ans, sortait hier matin de la prison de Vannes et se rendait dans notre ville, ce que sur la route il racontait avec une foule de dix-sept ans, Mlle Lorhs, de Plougoumnan.

Que se passa-t-il dans son esprit? C'est ce que l'enquête fera bientôt connaître. Toujours est-il que, tirant un couteau qu'il

portait sur lui, il se précipita sur le voyageur, et lui en porta six coups au cou et à la face, puis il s'enfuit, laissant sa malheureuse victime mourante au milieu du chemin.

Arrivé quelques heures après, par la gendarmerie, il a refusé jusqu'ici de faire connaître le motif de son crime.

— Un de nos confrères de la presse départementale, dit le Paris-Journal, M. E. qui était descendu ces jours-ci à l'hôtel du Louvre, vient d'être victime d'un vol important. M. E. M. avait négligé de fermer à la clef porte de sa chambre; vingt billets de mille francs qu'il avait laissés dans la poche d'un de ses vêtements ont disparu.

Les officiers de la garnison, revenant mercredi du cours d'équitation, rentraient à Vannes, par la route de Concarneau, lorsque l'un d'eux, M. Turpin, officier d'administration, âgé de vingt-huit ans, se pencha pour ressaisir l'étrier droit. La selle, mal saignée, tourna, et M. Turpin tomba sur la tête.

Quelques heures après, ce jeune officier, très-aimé de ses camarades, succomba dans un accès de fièvre.

— Un incendie très-important a éclaté dans la soirée d'hier, quai Valmy, dans la fabrique d'asphaltes de MM. Pochet et Cie. Le feu prit vers 7 h. 1/2. Les dégâts sont considérables. On a à déplorer plusieurs accidents.

— UNE ORDONNANCE MAJESTUEUSE. Sous ce titre, une feuille parisienne raconte l'étonnante anecdote que voici :

« Un médecin de Châlons, mandé dans un complot, comme on avait oublié son calepin. Appelé au domicile du malade, il demanda un crayon et du papier pour rédiger son ordonnance. Il parait que l'on n'est pas dans la commune, partant de l'insigne trou du faboujour. Le titulaire dicte s'est opposé à l'introduction d'une ordonnance colossale dans son magasin. Il en a pris lecture sur le trottoir et a servi ses clients. »

« Pour être complet, la feuille parisienne aurait dû ajouter que le fait s'est passé il y a une quarantaine d'années, en Allemagne et a été consigné par Hebel dans son Trésor d'anecdotes. »

— La Comité de la loterie franco-Espagnole, s'est réuni hier pour arrêter les dernières mesures, relativement au tirage. La date du commencement de l'opération a été fixée au dimanche 28 mars; les roues ne pourront matériellement être à la disposition du comité avant cette date.

— Avant cette réunion, le comité du commerce et de l'industrie s'est réuni à l'ambassade d'Espagne, chez le marquis de Molins. M. Jaurès a remis au marquis de Molins la somme de 500,000 fr. complément du deuxième million. — Dans la même journée le comité s'est réuni chez M. Hérodol, président de la Société, et les mains duquel il a versé une autre somme de 500,000 fr. pour les pauvres de France.

— La Chambre de commerce de Paris vient de désigner M. Favoret comme délégué de l'industrie parisienne à Melbourn.

— Un vieillard de quatre-vingt-trois ans, le sieur Antoine Viard, a été trouvé assassiné dans un chemin de Couderc, aux environs d'Aurillac.

On cherchait le coupable, quand le maire de cette commune fit venir un nommé Espolien, qui jouissait d'une fort mauvaise réputation.

Viard ayant été étranglé, on obligea Espolien à entourer de ses mains le cou du cadavre, et l'on vit que les ongles et les doigts adhéraient parfaitement aux empreintes.

Pressé de questions, Espolien finit par avouer.

Il avait tué le pauvre vieux pour le voler; au moment du crime, la victime ne possédait que 1 fr. 75.

— Il y a quelques jours est décédé dans un hameau dépendant de la commune de Savigny, près de Lons-le-Saunier, un jeune homme qui possédait un chien de profession, et dernier descendant, dit-on, de l'assassin de Henri IV.

— Un nouveau sinistre financier vient de se produire à Laval.

— L'enfant n'avait pas un an quand M. Jogan-Pagès, dit Léo Félix, rédacteur de ce journal, avait interjeté appel du jugement du tribunal d'Angers, qui l'a condamné récemment à 400 francs d'amende, mille francs de dommages-intérêts en faveur du Frère Irlande, supérieur-général de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne, et à 500 francs de dommages-intérêts en faveur du Frère Cordet, ancien directeur de l'Ecole Saint-Laud, à Angers.

— Un autre côté, appel-incident avait été interjeté par le Frère Irlande et le Frère Cordet.

— A l'appel de la cause, M. Jogan-Pagès, dit Léo Félix, n'est pas présent. La cour a donné défaut contre lui.

— M. Gavoyère a soutenu l'appel des Frères Irlande et Cordet. — La cour a mis la cause en délibéré et renvoyé aux prochaines audiences le prononcé de l'arrêt.

— Lundi est venu devant la cour d'appel d'Angers le procès de l'Anti-Clérical.

— M. Jogan-Pagès, dit Léo Félix, rédacteur de ce journal, avait interjeté appel du jugement du tribunal d'Angers, qui l'a condamné récemment à 400 francs d'amende, mille francs de dommages-intérêts en faveur du Frère Irlande, supérieur-général de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne, et à 500 francs de dommages-intérêts en faveur du Frère Cordet, ancien directeur de l'Ecole Saint-Laud, à Angers.

— Un autre côté, appel-incident avait été interjeté par le Frère Irlande et le Frère Cordet.

— A l'appel de la cause, M. Jogan-Pagès, dit Léo Félix, n'est pas présent. La cour a donné défaut contre lui.

— M. Gavoyère a soutenu l'appel des Frères Irlande et Cordet. — La cour a mis la cause en délibéré et renvoyé aux prochaines audiences le prononcé de l'arrêt.

— Lundi est venu devant la cour d'appel d'Angers le procès de l'Anti-Clérical.

— M. Jogan-Pagès, dit Léo Félix, rédacteur de ce journal, avait interjeté appel du jugement du tribunal d'Angers, qui l'a condamné récemment à 400 francs d'amende, mille francs de dommages-intérêts en faveur du Frère Irlande, supérieur-général de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne, et à 500 francs de dommages-intérêts en faveur du Frère Cordet, ancien directeur de l'Ecole Saint-Laud, à Angers.

— Un autre côté, appel-incident avait été interjeté par le Frère Irlande et le Frère Cordet.

— A l'appel de la cause, M. Jogan-Pagès, dit Léo Félix, n'est pas présent. La cour a donné défaut contre lui.

— M. Gavoyère a soutenu l'appel des Frères Irlande et Cordet. — La cour a mis la cause en délibéré et renvoyé aux prochaines audiences le prononcé de l'arrêt.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui :

Loi tendant à autoriser la ville de Châteauneuf (Indre) à contracter un emprunt.

Décret portant nomination d'un ministre plénipotentiaire honoraire, de consuls, d'agents vice-consuls, d'intérimaires-chanciers, de drogman-chanciers et de secrétaires d'ambassade.

Décret nommant le préfet du département de Tarn-et-Garonne.

Décret portant nominations dans l'arme de l'infanterie.

Décret instituant une commission d'enquête pour rechercher les causes de la dernière crise des transports, et des mesures propres à empêcher l'encombrement des gares.

Arrêté portant de six à dix le nombre des places d'agrégés près facultés de droit, mises au concours.

Décision autorisant la création d'un établissement de poste dans la commune de Bègles (Gironde).

REUNION DU CONSEIL

Contrairement à ce que plusieurs de nos confrères ont annoncé, ni M. de Freycinet, ni M. Jules Ferry n'ont été reçus par le Président de la République, à la suite du vote du Sénat de mardi.

Les ministres se réunissent, ce matin, non à l'Élysée, comme il en avait été d'abord question, mais au palais du quai d'Orsay. M. de Freycinet présidera ce conseil de cabinet, où l'on s'occupera de la décision prise hier par les bureaux de la Chambre, qui se sont réunis pour examiner l'attitude qu'il convenait de prendre en présence du vote émis par le Sénat sur l'article 7.

On trouvera plus loin des détails précis sur les réunions des groupes et des bureaux.

ADRESSE A M. ENGELHARD

Quelques Russes, résidant à Paris, ont remis hier matin, à M. Engelhard, une adresse de remerciement à l'occasion du concours qu'il a prêté à Hartmann.

TARIFS DES CHEMINS DE FER

Les directeurs des grandes Compagnies des chemins de fer se sont réunis, hier, au ministère des travaux publics pour examiner de concert une série de propositions, différentes questions relatives aux tarifs.

L'AFFAIRE HARTMANN

Le Journal des Débats publie la dépêche suivante :

Le 10-Petersbourg, 10 mars, 4 h. s. — Le courrier porteur des dépêches du prince Orloff relatives à l'affaire Hartmann est attendu ce soir. C'est seulement après la lecture de ces pièces que le gouvernement décidera quelle ligne de conduite il entend adopter. En somme, le refus d'extradition a produit une impression défavorable.

Petite Bourse du 11 mars

5 1/2 : 119.40. — Italien : 81.40. — Turc : 10.62.65. — Banque ottomane : 530.62. — Egypte : 281.25. — Florin : 74.11/16. — Hongrois : 87.3/8. — Russe : 89.3/16.

Ferme et calme.

Dépêches Télégraphiques

LA CRISE MUNICIPALE DE MARSEILLE

Marseille, 10 mars.

Le Préfet de Marseille a écrit, aujourd'hui, à M. Ramagot pour lui notifier que le conseil municipal n'a pas jugé les dissentiments élevés entre le Maire et le Conseil municipal, assez graves pour priver la ville de ses services, qu'il lui conserve sa confiance, et l'invite à reprendre ses fonctions de maire.

M. Ramagot a répondu que fort de la confiance du Gouvernement et de l'appui de la plupart de ses collègues, il regardait comme un devoir de retirer sa démission.

Il a ramené à Paris dans l'après-midi ses fonctions de maire.

VOYAGE DE L'IMPÉRATRICE D'AUTRICHE

Londres, 10 mars, 8 heures soir.

L'impératrice d'Autriche a quitté Londres, cette après-midi, à 4 heures, pour se rendre à Bruxelles, où elle restera deux jours.

MANIFESTE DU PARTI LIBÉRAL ANGLAIS

Londres, 10 mars, 11 h. soir.

Le manifeste du parti libéral a été publié dans la soirée, sous la forme d'une adresse électorale du marquis de Hartington aux électeurs de la circonscription Nord-Est du Lancashire.

M. Marquis de Hartington, répondant au manifeste de lord Beaconsfield, dit qu'il ne connaît aucun parti qui s'efforce d'affaiblir les colonies anglaises par une politique de désaffection.

Les colonies anglaises n'ont plus aujourd'hui la fidélité à la couronne et le dévouement à la mère-patrie qu'elles montraient autrefois, il faut attribuer aux institutions indépendantes qu'elles ont reçues, et non à la politique de l'Angleterre.

Le marquis de Hartington considère l'agitation de l'Home Rule comme nuisible, parce qu'elle est impraticable. Il continuera de s'y opposer.

Il faut, dit-il, que le Parlement se montre prêt à accorder toute demande rationnelle des Irlandais, tendant à donner à ceux-ci les mêmes lois qui régissent l'Angleterre et l'Ecosse.

Lord Beaconsfield prétend avoir maintenu la paix en Europe, mais il ne pourrait empêcher si sa politique amenait une guerre en Orient.

Le gouvernement parle, dans sa circulaire, de la suprématie anglaise. Mais il a gaspillé dans des conventions secrètes ayant des buts spéciaux. Sa politique a été démentie par l'agrandissement de la Russie, par la destruction de l'indépendance et de l'intégrité de la Turquie.

La convention relative à l'île de Chypre, nœud de la question orientale que le Gouvernement prétend avoir résolue reste inefficace.

La question de la frontière Turco-Grecque est plus loin que jamais dans sa solution.

Donc la politique ministérielle échoue de tous côtés, tandis que les puissances respectueuses encourues par l'Angleterre restent encore à sa charge.

La Guerre d'Afrique n'a rapporté au pays ni profit ni gloire.

En Algérie, le Ministère a détruit un peuple dont l'indépendance et l'amitié avaient été reconnues par les ministères précédents comme importants pour la sécurité de la frontière des Indes.

Le Gouvernement a augmenté dans une proportion énorme les dépenses actuelles et les dépenses futures de l'Empire indien.

L'influence de l'Angleterre ne repose pas sur des vanteries à propos de sa suprématie en Europe, mais sur sa fermeté, sur sa modération fondée sur la puissance morale et la force matérielle appliquées d'un accord avec les autres nations, dans l'intérêt de la paix, de la justice et de la liberté.

Les résultats à l'intérieur d'une politique

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui :

Loi tendant à autoriser la ville de Châteauneuf (Indre) à contracter un emprunt.

Décret portant nomination d'un ministre plénipotentiaire honoraire, de consuls, d'agents vice-consuls, d'intérimaires-chanciers, de drogman-chanciers et de secrétaires d'ambassade.

Décret nommant le préfet du département de Tarn-et-Garonne.

Décret portant nominations dans l'arme de l'infanterie.

Décret instituant une commission d'enquête pour rechercher les causes de la dernière crise des transports, et des mesures propres à empêcher l'encombrement des gares.

Arrêté portant de six à dix le nombre des places d'agrégés près facultés de droit, mises au concours.

Décision autorisant la création d'un établissement de poste dans la commune de Bègles (Gironde).

REUNION DU CONSEIL

Contrairement à ce que plusieurs de nos confrères ont annoncé, ni M. de Freycinet, ni M. Jules Ferry n'ont été reçus par le Président de la République, à la suite du vote du Sénat de mardi.

Les ministres se réunissent, ce matin, non à l'Élysée, comme il en avait été d'abord question, mais au palais du quai d'Orsay. M. de Freycinet présidera ce conseil de cabinet, où l'on s'occupera de la décision prise hier par les bureaux de la Chambre, qui se sont réunis pour examiner l'attitude qu'il convenait de prendre en présence du vote émis par le Sénat sur l'article 7.

On trouvera plus loin des détails précis sur les réunions des groupes et des bureaux.

ADRESSE A M. ENGELHARD

Quelques Russes, résidant à Paris, ont remis hier matin, à M. Engelhard, une adresse de remerciement à l'occasion du concours qu'il a prêté à Hartmann.

TARIFS DES CHEMINS DE FER

Les directeurs des grandes Compagnies des chemins de fer se sont réunis, hier, au ministère des travaux publics pour examiner de concert une série de propositions, différentes questions relatives aux tarifs.

L'AFFAIRE HARTMANN

Le Journal des Débats publie la dépêche suivante :

Le 10-Petersbourg, 10 mars, 4 h. s. — Le courrier porteur des dépêches du prince Orloff relatives à l'affaire Hartmann est attendu ce soir. C'est seulement après la lecture de ces pièces que le gouvernement décidera quelle ligne de conduite il entend adopter. En somme, le refus d'extradition a produit une impression défavorable.

Petite Bourse du 11 mars

5 1/2 : 119.40. — Italien : 81.40. — Turc : 10.62.65. — Banque ottomane : 530.62. — Egypte : 281.25. — Florin : 74.11/16. — Hongrois : 87.3/8. — Russe : 89.3/16.

Ferme et calme.

Dépêches Télégraphiques

LA CRISE MUNICIPALE DE MARSEILLE

Marseille, 10 mars.

Le Préfet de Marseille a écrit, aujourd'hui, à M. Ramagot pour lui notifier que le conseil municipal n'a pas jugé les dissentiments élevés entre le Maire et le Conseil municipal, assez graves pour priver la ville de ses services, qu'il lui conserve sa confiance, et l'invite à reprendre ses fonctions de maire.

M. Ramagot a répondu que fort de la confiance du Gouvernement et de l'appui de la plupart de ses collègues, il regardait comme un devoir de retirer sa démission.

Il a ramené à Paris dans l'après-midi ses fonctions de maire.

VOYAGE DE L'IMPÉRATRICE D'AUTRICHE

Londres, 10 mars, 8 heures soir.

L'impératrice d'Autriche a quitté Londres, cette après-midi, à 4 heures, pour se rendre à Bruxelles, où elle restera deux jours.

MANIFESTE DU PARTI LIBÉRAL ANGLAIS

Londres, 10 mars, 11 h. soir.

Le manifeste du parti libéral a été publié dans la soirée, sous la forme d'une adresse électorale du marquis de Hartington aux électeurs de la circonscription Nord-Est du Lancashire.

M. Marquis de Hartington, répondant au manifeste de lord Beaconsfield, dit qu'il ne connaît aucun parti qui s'efforce d'affaiblir les colonies anglaises par une politique de désaffection.

Les colonies anglaises n'ont plus aujourd'hui la fidélité à la couronne et le dévouement à la mère-patrie qu'elles montraient autrefois, il faut attribuer aux institutions indépendantes qu'elles ont reçues, et non à la politique de l'Angleterre.

Le marquis de Hartington considère l'agitation de l'Home Rule comme nuisible, parce qu'elle est impraticable. Il continuera de s'y opposer.

Il faut, dit-il, que le Parlement se montre prêt à accorder toute demande rationnelle des Irlandais, tendant à donner à ceux-ci les mêmes lois qui régissent l'Angleterre et l'Ecosse.

Lord Beaconsfield prétend avoir maintenu la paix en Europe, mais il ne pourrait empêcher si sa politique amenait une guerre en Orient.

Le gouvernement parle, dans sa circulaire, de la suprématie anglaise. Mais il a gaspillé dans des conventions secrètes ayant des buts spéciaux. Sa politique a été démentie par l'agrandissement de la Russie, par la destruction de l'indépendance et de l'intégrité de la Turquie.

La convention relative à l'île de Chypre, nœud de la question orientale que le Gouvernement prétend avoir résolue reste inefficace.

La question de la frontière Turco-Grecque est plus loin que jamais dans sa solution.

Donc la politique ministérielle échoue de tous côtés, tandis que les puissances respectueuses encourues par l'Angleterre restent encore à sa charge.

La Guerre d'Afrique n'a rapporté au pays ni profit ni gloire.

En Algérie, le Ministère a détruit un peuple dont l'indépendance et l'amitié avaient été reconnues par les ministères précédents comme importants pour la sécurité de la frontière des Indes.

Le Gouvernement a augmenté dans une proportion énorme les dépenses actuelles et les dépenses futures de l'Empire indien.

L'influence de l'Angleterre ne repose pas sur des vanteries à propos de sa suprématie en Europe, mais sur sa fermeté, sur sa modération fondée sur la puissance morale et la force matérielle appliquées d'un accord avec les autres nations, dans l'intérêt de la paix, de la justice et de la liberté.

Les résultats à l'intérieur d'une politique

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui :

Loi tendant à autoriser la ville de Châteauneuf (Indre) à contracter un emprunt.

Décret portant nomination d'un ministre plénipotentiaire honoraire, de consuls, d'agents vice-consuls, d'intérimaires-chanciers, de drogman-chanciers et de secrétaires d'ambassade.

Décret nommant le préfet du département de Tarn-et-Garonne.

Décret portant nominations dans l'arme de l'infanterie.

Décret instituant une commission d'enquête pour rechercher les causes de la dernière crise des transports, et des mesures propres à empêcher l'encombrement des gares.

Arrêté portant de six à dix le nombre des places d'agrégés près facultés de droit, mises au concours.

Décision autorisant la création d'un établissement de poste dans la commune de Bègles (Gironde).

REUNION DU CONSEIL

Contrairement à ce que plusieurs de nos confrères ont annoncé, ni M. de Freycinet, ni M. Jules Ferry n'ont été reçus par le Président de la République, à la suite du vote du Sénat de mardi.

Les ministres se réunissent, ce matin, non à l'Élysée, comme il en avait été d'abord question, mais au palais du quai d'Orsay. M. de Freycinet présidera ce conseil de cabinet, où l'on s'occupera de la décision prise hier par les bureaux de la Chambre, qui se sont réunis pour examiner l'attitude qu'il convenait de prendre en présence du vote émis par le Sénat sur l'article 7.

On trouvera plus loin des détails précis sur les réunions des groupes et des bureaux.

ADRESSE A M. ENGELHARD

Quelques Russes, résidant à Paris, ont remis hier matin, à M. Engelhard, une adresse de remerciement à l'occasion du concours qu'il a prêté à Hartmann.

TARIFS DES CHEMINS DE FER

Les directeurs des grandes Compagnies des chemins de fer se sont réunis, hier, au ministère des travaux publics pour examiner de concert une série de propositions, différentes questions relatives aux tarifs.

L'AFFAIRE HARTMANN

Le Journal des Débats publie la dépêche suivante :

Le 10-Petersbourg, 10 mars, 4 h. s. — Le courrier porteur des dépêches du prince Orloff relatives à l'affaire Hartmann est attendu ce soir. C'est seulement après la lecture de ces pièces que le gouvernement décidera quelle ligne de conduite il entend adopter. En somme, le refus d'extradition a produit une impression défavorable.

Petite Bourse du 11 mars

5 1/2 : 119.40. — Italien : 81.40. — Turc : 10.62.65. — Banque ottomane : 530.62. — Egypte : 281.25. — Florin : 74.11/16. — Hongrois : 87.3/8. — Russe : 89.3/16.

Ferme et calme.

Dépêches Télégraphiques

LA CRISE MUNICIPALE DE MARSEILLE

Marseille, 10 mars.

Le Préfet de Marseille a écrit, aujourd'hui, à M. Ramagot pour lui notifier que le conseil municipal n'a pas jugé les dissentiments élevés entre le Maire et le Conseil municipal, assez graves pour priver la ville de ses services, qu'il lui conserve sa confiance, et l'invite à reprendre ses fonctions de maire.

M. Ramagot a répondu que fort de la confiance du Gouvernement et de l'appui de la plupart de ses collègues, il regardait comme un devoir de retirer sa démission.

Il a ramené à Paris dans l'après-midi ses fonctions de maire.

VOYAGE DE L'IMPÉRATRICE D'AUTRICHE

Londres, 10 mars, 8 heures soir.

L'impératrice d'Autriche a quitté Londres, cette après-midi, à 4 heures, pour se rendre à Bruxelles, où elle restera deux jours.

MANIFESTE DU PARTI LIBÉRAL ANGLAIS

Londres, 10 mars, 11 h. soir.

Le manifeste du parti libéral a été publié dans la soirée, sous la forme d'une adresse électorale du marquis de Hartington aux électeurs de la circonscription Nord-Est du Lancashire.